

La FSU avec les AESH

Spécial élections professionnelles



Le vote FSU, la voix des AESH !

Invisibles les AESH ? C'est à l'évidence la volonté du gouvernement. Car si l'on reconnaissait vraiment l'utilité sociale de ces agent-es, alors il faudrait les rémunérer correctement et leur garantir de bien meilleures conditions de travail. Ce n'est pas la politique suivie aujourd'hui.

La FSU a donc appelé, au cours de la dernière période, à de nombreuses actions qui ont permis de rendre ce combat plus visible et de défendre la catégorie. Du 1er au 8 décembre, c'est par le vote que l'occasion est donnée de faire de nouveau entendre la voix des AESH.

Voter tout court, faire en sorte que la participation soit la plus élevée possible, sera un signal fort adressé aux autorités : les AESH refusent de rester les invisibles que certains voudraient qu'elles et ils soient, elles et ils votent, elles et ils doivent être entendu-es.

Voter pour la FSU en particulier, c'est faire le lien entre le projet de société et la défense de la catégorie, intimement liés. La FSU s'engage à continuer d'organiser et de mobiliser les AESH, à les faire apparaître au grand jour comme des personnels dont les missions sont essentielles et à qui on doit donc reconnaissance et respect.

AESH, vous êtes essentiel.les, avec la FSU faites-vous entendre !

Benoît TESTE,
Secrétaire général de la FSU



Dans l'action avec la FSU !

Les syndicats de la fédération présents à tous les niveaux d'enseignement - SNUipp-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU et SNETAP-FSU - s'engagent à chaque instant pour défendre vos intérêts et vos droits.

Un engagement à tous les niveaux

Aujourd'hui un-e agent-e de la Fonction publique sur cinq est non titulaire, avec l'objectif de recruter sous contrat aux dépens du statut. **La FSU a fait de la résorption de la précarité l'une de ses batailles.** Elle organise une journée annuelle de mobilisation pour revendiquer un plan de titularisation de tous-tes les agent-es contractuel-les.

Dans les départements et académies, la FSU et ses syndicats organisent régulièrement des réunions/heures d'information syndicale et des stages syndicaux pour les AESH. **C'est l'occasion de venir s'informer, débattre avec les collègues et rompre son isolement.**

Un cadre pour les mobilisations

Active dans l'intersyndicale nationale, **la FSU a contribué à l'organisation de huit journées de grève et mobilisation ces trois dernières années** pour porter les revendications des AESH sur les salaires, pour la création d'un corps de la Fonction publique et l'abandon des PIAL.

La FSU est intervenue dans les groupes de travail pour obtenir des améliorations pour les AESH (temps de travail, salaires, circulaire de gestion, conditions de travail...), mais aussi dans les instances locales pour mettre la pression sur les administrations et gagner des avancées.

Ce que la FSU a contribué à gagner

Sa représentativité confère à la FSU un poids et une écoute qui permettent de gagner des arbitrages favorables. S'il reste encore beaucoup de points sur lesquels il est urgent d'avancer pour les AESH et que la FSU continuera de porter, des bougés sont à pointer.

La FSU est intervenue sur les heures de fractionnement, l'indemnité de compensation de la CSG ou le respect du calcul de la quotité de travail. La refonte de la grille salariale, l'automatisme d'avancement et l'extension de l'action sociale figurent parmi ses revendications.

Plus récemment, l'ajout des AESH à la liste des bénéficiaires de l'indemnité REP-REP+ est à mettre au crédit de l'action de la FSU. Enfin, l'annonce portée au budget 2023 du passage de tous les contrats AESH sur budget de l'État répond à une revendication de longue date !

Ce que la FSU défend

Depuis 2005, la loi impose l'obligation de moyens pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. Mais l'Etat cache son sous-investissement en imposant la mutualisation à outrance des accompagnements, via le PIAL qui maltraite les élèves et leurs accompagnant-es.

Voici ce que la FSU revendique pour en finir avec la précarité des AESH :

- l'abandon des PIAL ;
- une revalorisation salariale conséquente ;
- le recrutement d'agent-es en nombre suffisant pour répondre aux besoins des élèves ;
- l'Education nationale, comme employeur unique ;
- un temps plein sur le temps scolaire intégrant concertations et formation continue ;
- la création d'un corps de la Fonction publique de catégorie B .

La FSU exige pour les accompagnant-es la sortie de la précarité et la reconnaissance professionnelle d'un métier dont l'utilité sociale n'est plus à démontrer.

La FSU pour vous représenter

A tous les niveaux, des représentant·es des personnels se mobilisent dans les instances pour les AESH. Ils et elles sont élu·es lors des élections professionnelles qui se tiennent tous les quatre ans dans la Fonction publique.

L'importance d'être représenté·e

Le syndicalisme ne fonctionne qu'en étant présent à tous les échelons : local, régional et national afin d'intervenir partout où il le faut et en ayant les meilleures connaissances des difficultés rencontrées sur le terrain. C'est bien souvent par le biais des instances et des élu·es que les obstacles sont évités. Leur position est centrale puisqu'elle permet de compiler les dysfonctionnements et d'informer les personnels des décisions prises lors des instances.

Les représentant·es sont à même d'améliorer les conditions de travail des agent·es en étant force de proposition et en organisant lorsqu'il est nécessaire le rapport de force permettant d'obtenir gain de cause.

Voter pour la FSU, c'est donner plus de poids lors des instances à des représentant·es présent·es partout, efficaces et engagé·es à tous les niveaux dans la défense des AESH !

Les instances

Des représentant·es des AESH siègent dans les **commissions consultatives paritaires académiques (CCP)** qui donnent un avis sur la gestion individuelle et collective. Elles sont obligatoirement consultées sur les décisions individuelles de licenciement et sur les sanctions disciplinaires.

Les questions qui concernent les AESH sont également portées dans les **comités sociaux d'administration (CSA)**, qu'ils soient académiques ou ministériel. La tenue de groupes de travail spécifiques exigée par les représentant·es des personnels permet d'obtenir des avancées en termes de gestion des personnels, de salaires ou de conditions de travail.

La FSU se bat pour que toutes les questions relatives aux droits et au métier soient traitées et discutées avec les représentant·es des AESH dans les CCP. Il est urgent que leur champ évolue !

3 questions à...



Emmanuelle Duval-Leseigneur, AESH depuis 2019 sur le PIAL Vernon-Pacy-Bueil en Normandie

Comment en es-tu venue à t'engager ?

De manifestations en prise de paroles au rectorat ou dans les médias, j'ai rencontré les équipes de la FSU toujours présentes en première ligne. J'ai rapidement sympathisé avec une équipe humainement au top et dont j'ai pu vérifier que nous partageons les mêmes valeurs et la volonté de laisser la parole aux AESH pour les AESH.

Tu sièges pour la FSU en CCP, que portes-tu dans cette instance ?

Engagée par nature, je n'ai pas pu faire autrement que me lancer dès les débuts catastrophiques de la mise en place des contrats de 3 ans. Je représente donc les AESH depuis 2019 en CCP, en audience au rectorat ou à la DSDEN 27. J'assiste les collègues dans leurs combats au quotidien avec l'administration. Nous défendons bec et ongles les droits qui nous sont déniés, par méconnaissance ou par ignorance frisant parfois le mépris.

Quelles avancées avez-vous obtenues localement avec la FSU ?

Nous avons obtenu des avancées comme l'harmonisation des quotités de travail et des circulaires officialisant les règles de prise en charge des frais de déplacement, mais aussi la prise en compte des temps de déplacement entre établissements dans l'emploi du temps. Ont été gagnés également le respect des droits des collègues licencié·es pour inaptitude et la mise en place d'une phase de pré-renouvellement des contrats pour faire connaître son choix avant les délais légaux évitant ainsi de ne pas être considéré·e comme démissionnaire. Notre action a permis d'instaurer un dialogue très franc avec les services de gestion administrative des AESH pour régler des situations individuelles sur sollicitation, et des groupes de travail pour avancer sur la communication et les outils adaptés.

Un seul bémol : nous avons besoin du relais des collègues sur le terrain pour vérifier que ce qui a été gagné en instance est bien appliqué, ce qui n'est pas toujours le cas !

Comment voter ?

Du 1er au 8 décembre, vous allez élire vos représentant·es dans trois instances : CSA ministériel, CSA académique et CCP des agent·es non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves.

1

Dès le 13 octobre

Ouverture du portail élections

A partir de votre boîte mail professionnelle (nom.prenom@ac-academie.fr), cliquer sur le lien reçu par mail pour accéder à votre compte électeur.

Puis créer un **mot de passe** pour pouvoir vous reconnecter au moment du vote.



2

Du 7 au 17 novembre

Réception de la notice de vote

La notice de vote vous est remise contre signature dans votre école/établissement ou votre PIAL. Elle contient le **code de vote** à conserver précieusement.

En cas de notice non retirée ou de code perdu, il est possible de recevoir un nouveau code.



3

Du 1er au 8 décembre, 17h

Période de vote

Se connecter à son compte électeur avec son **mot de passe**, puis accéder à l'espace de vote avec le **code de vote**.

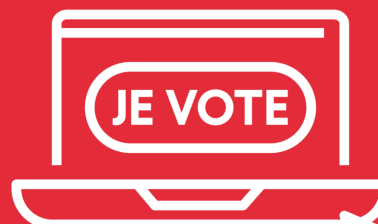
Il est possible de voter depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone.

Il y a 3 votes :

- CSA ministériel
- CSA académique
- CCP



Une question, une difficulté ?
Contactez-nous !



Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU